

Délibération N°2022-06-02
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS VILLE DE MAZERES
Jeudi 28 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 9

Absents : 8

Procurations : 3

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX et le VINGT HUIT OCTOBRE à DIX HUIT HEURES

Le Conseil d'Administration du CCAS de MAZERES (Ariège) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Louis MARETTE

Date convocation du Conseil d'Administration : 20/10/2022

Etaient présents : MARETTE Louis, CANOUE Germaine, CHAMPEAUX Bernadette, CHARRIE Michel, DAGNAC Eliane, DEJEAN Gaston, LABEUR Michel, POUIL Bernadette, PUJOL Jacques.

A donné pouvoirs : PONS Géraldine, ROOU Christine, ZAMBONI Daniel.

Absents excusés : EYCHENNE Maguy, RAYNIER Valérie.

Absents : BRIQUET Gaëlle, DARBAS Marika, PITORRE Muriel.

Secrétaire de séance : LABEUR Michel

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023
DU BUDGET ANNEXE DU SAAD

M. le Président expose au conseil d'administration les conditions de préparation du budget du SAAD, ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Jacques PUJOL, en tant que Vice-Président du CCAS, le budget de fonctionnement proposé pour l'année 2023 est le suivant :

Section de fonctionnement

Dépenses : 302 099 €

Recettes : 302 099 €

Section d'investissement :

Dépenses : 7 960 €

Recettes : 7 960 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration

➤ ADOPTE le budget primitif du budget annexe du CCAS pour l'exercice 2023.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
MAZERES, le 28 OCTOBRE 2022

LE PRESIDENT,
Louis MARETTE

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Michel LABEUR

